

Arrêté n°2022-12-08-BB portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 16

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-10 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 16 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-10 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 16 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-12-08-BA de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 8 décembre 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Sandrine GIL
- Monsieur Nicolas VIBERT
- Madame Virginie LAVAL
- Madame Nelly GOUTAUDIER(*)
- Monsieur Alain DUCOUSSO-LACAZE
- Monsieur Armand CHATARD
- Monsieur Jean-François ROUET
- Monsieur Thierry OLIVE
- Monsieur Cédric BOUQUET
- Monsieur Éric LAMBERT

Article 2 : Collège B

- Monsieur Cyril PERRET
- Madame Lucie BROU
- Monsieur Jean-Baptiste MARCHAND
- Madame Dolores ALBARRACIN
- Monsieur Stéphane JOUFFRE
- Madame Frédérique AUTIN
- Monsieur Manuel GIMENES
- Madame Siobhan VICENTE-FREDEFOND
- Monsieur Nicolas NOIRET
- Madame Tiphaine COLLIOT

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 08 décembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

